

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/11/169

Objet : 169 - : Marché n° VN24005 Contrat d'hébergement et maintenance Pergame

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté municipal du 28 octobre 2023 portant délégation temporaire de fonction et de signature du 28 octobre 2023 au 30 novembre 2023 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie,

Vu la proposition présentée par la société **AFI (Agence Française Informatique)**,

Décide

- De signer le marché n° **VN24005 Contrat d'hébergement et maintenance Pergame**, avec la société AFI (Agence Française Informatique), domiciliée 35, rue de la Maison Rouge – 77185 LOGNES.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois tacitement.

Le montant annuel du contrat s'élève à 665.48 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 30 novembre 2023.

Pour le Maire de Vire Normandie empêché
et par délégation
L'Adjointe au Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231201-169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2023

Affichage : 01/12/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

